

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Perquisition-et-garde-a-vue-qui>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Revue "Sortir du nucléaire" > Sortir du nucléaire n°31 > **Perquisition et garde à vue : qui veut faire taire le Réseau Sortir du nucléaire ?**

1er juin 2006

Perquisition et garde à vue : qui veut faire taire le Réseau Sortir du nucléaire ?

Le 16 mai 2006 à 8 h, une vingtaine de personnes de la Direction de la surveillance du territoire (DST) et de la police ont mené une perquisition pendant 5 heures dans l'appartement de Stéphane Lhomme, porte-parole du Réseau "Sortir du nucléaire". Ses ordinateurs et son téléphone portable ont été saisis et les policiers ont réalisés 42 scellés !

Stupéfaction et indignation

A la suite de cette perquisition, Stéphane Lhomme a été placé en garde à vue au Commissariat de Bordeaux pendant 9 heures supplémentaires. Spontanément, une centaine de militants se sont regroupés devant le commissariat pour manifester leur indignation. Dans le même temps, les répercussions médiatiques ont été importantes.

Stéphane est soupçonné de détenir un document confidentiel défense qui démontre la vulnérabilité du réacteur nucléaire EPR en cas de crash suicide d'un avion de ligne. L'affaire est entre les mains de la section anti-terroriste du Parquet de Paris ! Cette affaire démontre une fois de plus toute l'opacité et la censure concernant le nucléaire.

L'information concernant ce document avait été révélée par le Réseau dès la fin 2003 et avait déjà été largement évoquée dans la presse. A l'époque, le député UMP Patrick Ollier avait demandé qu'une enquête soit diligentée pour tenter de trouver l'auteur de cette fuite. Lors du débat public sur l'EPR qui s'est terminé début avril 2006, la CPDP (Commission particulière du débat public) avait, pour sa part, censuré un passage de la contribution écrite du Réseau "Sortir du nucléaire" faisant état de ce document confidentiel défense.

Nous assistons actuellement à un véritable passage en force du lobby nucléaire qui tente, par tous les moyens, d'imposer la relance du nucléaire en France avec la construction d'un nouveau réacteur nucléaire EPR. Le 15 mai 2006 (soit la veille de la garde à vue), le Premier ministre Dominique de Villepin avait annoncé que l'enquête publique sur la construction par EDF du réacteur EPR serait lancée "avant l'été". Après le succès du rassemblement de Cherbourg contre l'EPR le 15 avril 2006

qui a rassemblé 30 000 personnes, le gouvernement tente, par tous les moyens, de museler les opposants. Tout est mis en œuvre pour accélérer le calendrier et rendre inéluctable la construction de l'EPR avant les prochaines élections présidentielles et législatives de 2007.

Contre cette censure et pour manifester leur solidarité, de nombreuses organisations (Greenpeace, Confédération paysanne, Les Verts), des hommes et femmes politiques (députés, sénateurs) ont publié, dès le lendemain de la garde à vue, l'intégralité du document confidentiel défense sur leur site internet. A ce titre, ils encourent 75 000 euros d'amende et 5 ans de prison.

Le Réseau "Sortir du nucléaire" s'élève pour que cessent les attaques contre le droit à l'information des citoyens dans notre pays et la répression des opposants.

Extrait du document confidentiel défense :

"Il est sans doute assez difficile pour un pilote non chevronné de viser très précisément une zone sensible. Un impact en vol horizontal stabilisé supposerait un vol en très basse altitude (moins de 50 m) à peu près impossible à envisager, sauf peut-être pour certains sites en bord de mer".

Autrement dit, si EDF insiste sur la difficulté d'un crash suicide, il ne l'exclut nullement si la centrale se situe en bord de mer. Or, le premier site choisi pour la construction du réacteur EPR est justement à Flamanville en bord de mer sur les côtes de la Manche

Des réactions après la garde à vue

Ligue des droits de l'Homme :

Au moment où, pour faire diversion dans la pitoyable affaire Clearstream, une partie du gouvernement tente de déstabiliser magistrats et journalistes par des menaces de poursuites pour violation d'un secret de Polichinelle, la Ligue des droits de l'Homme constate que les mêmes gouvernants répondent aux interrogations concernant la sécurité des citoyens face aux risques nucléaires par des poursuites pour compromission du secret de la défense nationale, c'est-à-dire par la volonté d'empêcher un débat démocratique éclairé et de museler la liberté d'expression. Ainsi un militant non violent se retrouve-t-il devant la justice d'exception antiterroriste héritée de Charles Pasqua. Il serait donc plus répréhensible de porter à la connaissance du public un document qui concerne la sécurité de tous que de détourner les services de l'État et l'argent des contribuables au profit de règlements de compte interministériels sur fond d'ambitions électorales personnelles. La Ligue des droits de l'Homme voit dans les poursuites ordonnées contre Stéphane Lhomme un signe de plus de la régression des libertés qui accompagne une crise sociale, politique et institutionnelle sans cesse plus profonde.

Parti socialiste :

Le Parti socialiste constate que le document, dont la publication semble avoir motivé cette procédure, est connu de longue date et s'étonne donc de la coïncidence entre cette démonstration de force et les interrogations croissantes que suscite la décision de construire l'EPR. C'est d'autant plus troublant au lendemain de l'annonce par le Premier ministre du lancement de l'enquête publique avant l'été et au moment même où l'on prétend discuter d'un projet de loi sur la transparence nucléaire.

Ces procédés confirment malheureusement la volonté d'opacité du gouvernement en matière nucléaire, que nous avons dénoncée à maintes reprises, notamment lors de la publication de l'arrêté du 24 juillet 2003 classant "secret-défense" toute information relative aux matières nucléaires et lors de la présentation du projet de loi.

Le Parti socialiste condamne fermement cette régression de près de dix ans dans la marche vers plus

de transparence en matière de nucléaire, indigne d'une grande démocratie comme la France.

Il s'inquiète de la tendance générale à une criminalisation de l'action syndicale et associative, ultime artifice d'un gouvernement définitivement fâché avec la démocratie et le dialogue social.

CAP 21 :

CAP 21, parti écologiste fondé par Corinne Lepage tient à exprimer sa plus vive indignation suite à l'arrestation du porte-parole du Réseau Sortir du Nucléaire. Cette arrestation est totalement démesurée et parfaitement inadmissible alors que dans le même temps on organise au plus haut sommet de l'Etat la fuite de documents et la manipulation de l'information pour servir des luttes fratricides de pouvoir.

A l'approche de l'enquête publique sur le projet de réacteur EPR dans des conditions peu propices à l'expression des citoyens, on peut s'interroger sur l'emploi de méthodes d'investigation qui relèvent de l'intimidation et du coup de force en direction des acteurs mobilisés contre l'EPR. CAP 21 tient à exprimer son soutien à Stéphane Lhomme et à affirmer sa détermination politique à exiger la transparence de l'information sur la sécurité de la filière nucléaire en France.

France Nature Environnement :

Rien à cette heure ne peut justifier cette garde à vue de Stéphane Lhomme et la perquisition de son domicile : l'infraction qui lui est reprochée (la publication d'une note sur la sécurité du futur réacteur nucléaire EPR) était connue de tous depuis de nombreux mois. En effet, à l'occasion du débat public organisé l'année dernière par la Commission Nationale du Débat Public, les documents en cause avaient été largement diffusés à la presse dans le but d'informer les citoyens sur les risques que présente l'EPR (projet de nouveau réacteur nucléaire à Flamanville, dans la Manche).

L'association à laquelle appartient Stéphane Lhomme - association agréée par le Ministre de l'environnement - n'a fait que son devoir : informer le public des risques que représentent ce projet et l'industrie du nucléaire.

La vraie menace pour la sécurité de notre pays, ce n'est pas le militantisme écologiste : c'est le manque de transparence et le pouvoir d'influence de l'industrie nucléaire en France depuis 40 ans.

Les Verts :

Les Verts sont extrêmement choqués du placement en garde à vue de Stéphane Lhomme, porte-parole du Réseau «Sortir du nucléaire». Ils réaffirment leur totale solidarité avec son combat. Le motif de sa garde à vue est à la fois invraisemblable et très significatif. Invraisemblable car le document classé dont il est question a été rendu largement public, et que c'est sa dissimulation qui est un scandale. Significatif car après une escroquerie de débat public sur l'EPR, le Premier ministre vient de demander au préfet de précipiter l'ouverture de l'enquête publique alors même que l'on refuse aux citoyens la connaissance de l'intégralité des risques que l'on va leur faire courir.

Ligue communiste révolutionnaire (LCR) :

Après quatorze heures de garde à vue, Stéphane Lhomme a été remis en liberté. Mais, il reste sous le coup d'une enquête et doit être convoqué par la DST et le Parquet de Paris. Nul doute que c'est le succès de la manifestation internationale de Cherbourg contre l'EPR, 30 000 personnes le 15 avril, qui déclenche les poursuites contre Stéphane Lhomme. La LCR proteste vigoureusement contre cette tentative d'intimidation à l'égard du porte-parole du Réseau «Sortir du nucléaire». En fait, le lobby nucléaire et le gouvernement veulent passer en force en censurant toute possibilité d'information des citoyens, en criminalisant l'activité des anti-nucléaires. La LCR exige l'arrêt immédiat de toute

poursuite contre Stéphane Lhomme, ainsi que l'abandon du projet EPR.

Paru dans Le Monde du 22 mai 2006 (Hervé Kempf) :

Un haut fonctionnaire et une chercheuse éminente de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) ont signé une lettre critiquant l'attitude du gouvernement à l'égard du "secret défense" relatif au projet de réacteur nucléaire EPR.

Dans cette lettre publiée le 19 mai, une dizaine de personnalités jugent "regrettable" que "le pouvoir politique (...) ignore les conclusions d'un très sérieux groupe de travail mis en place par la Commission nationale du débat public, sur les obstacles à l'accès à l'information dans le domaine du nucléaire". Les signataires estiment que ce travail a démontré "la nécessité de pouvoir accéder aux documents d'expertise pour permettre une véritable démocratie participative en accord avec la Convention d'Aarhus, ratifiée par la France (...). Il ne suffit pas de ratifier des conventions ou de voter des lois pour que la transparence se fasse." La Convention d'Aarhus prévoit l'accès des citoyens à l'information en matière d'environnement.

Agissez contre la censure : Envoyez le document confidentiel défense à votre préfet, maire ou député

1- Téléchargez puis imprimez le document confidentiel défense : <https://www.sortirdunucleaire.org/>. Si vous ne pouvez pas le télécharger, envoyez-nous deux timbres à 0,53 euros pour que l'on vous fasse parvenir une copie du document par La Poste.

2- Envoyez ce document par courrier, fax, courriel ou remettez-le à votre député, maire ou préfet près de chez vous accompagné d'un message de ce type :

"Monsieur,

Alors que se déroule l'enquête publique sur le réacteur nucléaire EPR jusqu'au 31 juillet, vous trouverez ci-joint un document confidentiel défense qui démontre la vulnérabilité de l'EPR en cas de crash suicide d'un avion de ligne. Je vous demande d'intervenir auprès du gouvernement pour qu'il abandonne ce projet coûteux, dangereux et inutile qui n'offre pas, à l'évidence, des garanties de sécurité suffisantes.

Je suis solidaire de Stéphane Lhomme, porte-parole du Réseau "Sortir du nucléaire" dont l'appartement a été perquisitionné par la DST et qui a été mis en garde à vue le 16 mai 2006 pendant 14 heures par la section anti-terroriste du Parquet de Paris pour détention de ce document.

Comme Stéphane Lhomme et des dizaines d'organisations et élus en France qui ont publié ce document sur leurs sites internet (Greenpeace, Réseau "Sortir du nucléaire", Criirad, Confédération Paysanne, LCR, Les Verts, plusieurs députés et sénateurs...), je sais que je suis passible de 75 000 euros d'amende et de 5 ans de prison pour détention et diffusion de ce document confidentiel défense.

Je m'élève pour que cessent les attaques contre le droit à l'information des citoyens dans notre pays et la répression des opposants.

J'exige l'arrêt immédiat de toute poursuite contre le porte-parole du Réseau "Sortir du nucléaire" et demande l'abandon du projet EPR.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes sincères salutations.

3- Informez les médias locaux de votre démarche (TV, presse, radios). Pensez à nous transmettre les articles qui paraîtront.

Exclusif : un expert décrypte le document EPR "confidentiel défense"

L'analyse de ce document (*), réalisée pour Greenpeace par John H. Large, un expert britannique en matière de sécurité nucléaire, révèle que les travaux d'EDF se fondent sur des allégations erronées sur un certain nombre de points cruciaux.

L'analyse révèle ainsi que pour évaluer les conséquences de l'impact d'un avion de ligne intentionnellement précipité sur un réacteur EPR, EDF se contente d'extrapoler à partir d'une étude d'impact sur la chute accidentelle d'un avion de chasse, plus petit et contenant beaucoup moins de carburant... Autre point tout aussi surprenant : pour estimer les conséquences radiologiques d'une attaque terroriste, EDF se fonde sur des évaluations réalisées à partir de scénarios d'accident élaborés avant les attentats du 11 septembre 2001.

"Finalement, je ne suis pas surpris des remous provoqués par la divulgation de ce document. Non pas parce qu'il révélerait des détails très sensibles sur la conception de l'EPR, ce qui n'est certainement pas le cas, mais plutôt parce qu'il dévoile ce qui ressemble à un manque quasi total de préparation pour se prémunir d'une attaque terroriste, souligne l'expert britannique John H. Large. Et que penser du fait qu'EDF confesse ne pas se considérer comme responsable de la protection contre l'ensemble des actes terroristes imaginables, et affirme que c'est du seul ressort de l'Etat français."

Censure du débat public, refus d'informer, mépris des citoyens, mesures éculées d'intimidation des opposants... Greenpeace estime que ces méthodes éculées employées par l'Etat sont intolérables : EDF, Areva et le gouvernement français doivent maintenant s'expliquer et publier l'ensemble de la documentation relative à la sûreté de l'EPR.

(*) Analyse du document "Confidentiel Défense" d'EDF : "Démarche de dimensionnement des ouvrages EPR vis-à-vis du risque lié aux chutes d'avions civils" à télécharger sur le site : <https://www.greenpeace.fr/EPR/index.php>